



Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur

PARFUMS

Il n'y a rien de si beau pour un présent de Noël ou du Jour de l'An qu'une belle bouteille de PARFUMS.

J'ai le plus beau lot qui n'ait pas encore été apporté à Hull.

R. A. HELMER Pharmacien LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd GALT, ONT. MANUFACTURIERS D COFFRES-PORTS. A epreuve du FEU et des VOLEURS.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

WM. HOWE, BLOC HOWE, OTTAWA.

DEVLIN, BRISSET & DEVLIN AVOCATS.

BUREAUX :—Bâtisse du bureau d'enregistrement, en face du Palais de Justice, rue Principale Hull.

Encouragez les Institutions Locales

Assurez votre vie dans 'LA CANADIENNE'

Compagnie d'Assurance sur la vie La seule Compagnie purement provinciale. Primes hebdomadaires depuis 3 centins en montant.

AGENTS DEMANDÉS S'adresser au bureau de C. V. GAUDET Assistant Surintendant.

MALADIE DE CŒUR

Un grand danger provient de la faiblesse de l'action du cœur

La maladie peut être guérie, et M. D. A. Bullock, de Georville, fait connaître la voie à suivre pour recouvrer la santé.

Il dit :— "Il n'existe aucun doute dans mon esprit que les Pilules Roses du Dr Williams m'ont arraché aux horreurs de la mort et m'ont transporté dans un monde joyeux et gai.

Je crois que les pilules doivent être aidées dans leur travail sur le système, et que cette assistance c'est l'exercice, cet exercice que je pris quand je commençai à gagner des forces.

Les Pilules Roses du Dr Williams frappent la racine de la maladie, l'extirpent du système et rendent la santé et la force aux malades.

Les Pilules Roses du Dr Williams frappent la racine de la maladie, l'extirpent du système et rendent la santé et la force aux malades.

diés scrofuleuses, etc., ces pilules sont supérieures à tous les autres traitements. Elles sont aussi un spécifique pour les maladies qui rendent si malheureuse la vie de tant de femmes.

Les hommes épuisés par un excès de travail, les chagrins et les erreurs de jeunesse, trouveront une guérison certaine dans ces pilules.

EXPLICATIONS INSTRUCTIVES

OU EST LE FANATISME ? Qui fait la Guerre ?

A ceux de nos lecteurs sincèrement désireux de bien se renseigner et de connaître la vérité, toute la vérité, rien autre chose que la vérité sur les faits, le sens et le caractère de la lutte extrêmement grave qui se poursuit en Canada, relativement à la question scolaire, nous soumettons l'article qui suit, par lequel l'un de nos confrères de Québec met toute la question en pleine lumière.

Quelques journaux anglais protestants accusent les catholiques de marcher dans la voie du fanatisme et de vouloir susciter une guerre religieuse. Nos accusateurs sont pas nombreux heureusement et appartiennent presque tous au parti libéral.

Pour faire voir comme ces accusations sont fausses et injustes, nous allons démontrer que ce sont ces gazettes libérales, radicales et protestantes, qui agissent par pur fanatisme et qui s'efforcent de soulever les préjugés de race et de religion au sujet de la question scolaire du Manitoba, et non les catholiques qui ne combattent que pour réclamer des droits qu'on leur a enlevés, droits garantis par la constitution, droits reconnus par l'Angleterre elle-même, et qu'ils ne cherchent point à faire la guerre mais qu'ils se tiennent sur la défensive, tout en repoussant les attaques que leurs ennemis ne cessent de diriger contre eux.

D'abord, nous répétons une question que nous avons souvent posée, mais que nos adversaires oublient trop aisément dans l'acharnement du combat : Quel est l'auteur de l'agitation actuelle ?

C'est un libéral, un PROTESTANT et un fanatique. C'est M. Greenway, ministre du Manitoba.

Avant 1890, les catholiques possédaient des écoles séparées au Manitoba c'est à dire qu'ils les contrôlaient, les dirigeaient et y faisaient donner à leurs enfants l'instruction qui leur semblait convenable.

la province de Manitoba, malgré les promesses les plus formelles faites à Mgr Taché, abolit les écoles catholiques et les remplaça par des écoles neutres ou protestantes, contrairement à la loi et à la constitution du pays.

En changeant de théâtre, la question des écoles devait elle être abandonnée par l'épiscopat et le clergé catholique ? Non, puisque leurs droits et leurs devoirs en matière d'éducation appartiennent à l'ordre surnaturel et que les pasteurs ne peuvent s'en départir sans forfaire à leur mission ou à leur sacerdoce.

Que font aujourd'hui les catholiques ? Ils réclament tout simplement, par la plume et la parole, des droits qu'un protestant leur a enlevés.

Nous repoussons les attaques des sectaires et des fanatiques, et l'on nous rouges ensuite parmi les fauteurs de troubles et de discordes.

Mais, qui donne aujourd'hui les preuves les plus évidentes de fanatisme ? N'est ce pas une poignée de protestants de la province d'Ontario et du Manitoba, qui nous représentent sous de fausses couleurs, comme des extrémistes, des enragés, tandis que nous ne faisons que demander justice, qu'obéir à la loi et à la constitution du pays, et que réclamer les mêmes droits et les mêmes privilèges que réclament et possèdent les autres croyances et les autres nationalités à l'égard de l'instruction publique.

Où est le fanatisme ? N'est ce pas chez ces gens là, qui mettent la main sur nos écoles pour en faire des écoles protestantes et qui abolissent l'usage de la langue française ?

Si nous étions les fanatiques qu'on dit, nous aurions aboli depuis longtemps les écoles protestantes et la langue anglaise dans la province de Québec, où nous sommes l'immense majorité.

Avons nous jamais récriminé contre l'attitude des membres du clergé protestant qui sont montés sur les hustings pour combattre dans les intérêts du parti libéral, sous le prétexte qu'ils étaient des citoyens comme les autres ?

Avons nous jamais déclaré la guerre aux révérends protestants qui ont fait des sorties virulentes dans leurs églises contre le parti conservateur, sous le prétexte qu'ils se constituaient les défenseurs de leurs ouailles ?

Avons nous jamais dénoncé comme des fauteurs de troubles et de discordes les révérends protestants qui se servaient de la presse pour acclamer le

règlement scolaire Laurier Tarte Greenway qui n'est qu'une nouvelle injure pour les catholiques !

Avons nous jamais contesté aux pasteurs protestants le droit de s'exprimer contre leurs ouailles, de porter des censures ou de recourir aux mesures de rigueur, contre les membres de leurs congrégations qui prêchent la désobéissance de leur autorité ?

Nos amis les protestants ont déjà eu des difficultés à régler en famille, d'après la correspondance suivante qui a paru dans un journal de Montréal :

Peut être cela vous intéressera t il de lire ce qui suit au sujet de quelques cas dans lesquels les règles disciplinaires ont été appliquées dans les églises protestantes aussi sévèrement que dans les autres dont se plaint M. B au grand au sujet de l'Electeur. Je vous les donne comme des faits qui me sont connus personnellement.

1o Un jeune pasteur baptiste de talent fut expulsé de l'église baptiste pour avoir exprimé l'opinion que la main de Dieu est aussi manifestement visible dans les choses matérielles que dans la sphère spirituelle.

2o La conférence Wesleyenne expulsa quatre ministres qui avaient osé critiquer la politique et refusaient d'admettre ou de nier leur faute.

3o Un libraire que je connais, fut ruiné parce qu'il avait refusé d'obéir à l'ordre d'une congrégation protestante qui lui défendait de vendre un certain livre. Il refusa de se soumettre aux ministres qui poussèrent leur troupeau à le mettre en interdit.

4o Dans cette ville, récemment, une sentence d'excommunication fut portée par une église presbytérienne contre une dame ; sentence suffisante pour ruiner sa réputation et son avenir.

Je vous envoie ce qui précède non pas parce que je sympathise avec les évêques. Etant non catholique leur conduite ne me regarde pas. Mais comme conservateur, je suis absolument dégoûté d'entendre les libéraux vous prêcher à vous, catholiques, une doctrine de "liberté de la pensée," qu'ils mettent entièrement de côté dans les rangs des églises protestantes où l'on a souvent recours à l'excommunication, à l'ostracisme social et à l'interdiction afin de punir les coupables.

Eh bien, puisque nous n'intervenons pas dans vos affaires religieuses, laissez donc les catholiques tranquilles quand ils ne font que réclamer justice.

Et lorsque les évêques catholiques jugent nécessaire d'élever la voix, d'éclairer les consciences, de montrer le chemin à suivre pour ne pas tomber dans l'erreur, en un mot de rappeler à leurs ouailles la véritable doctrine de l'Eglise, pourquoi vient on les accuser de soulever le fanatisme religieux ?

Et lorsque les évêques catholiques recommandent aux fidèles de respecter la constitution du pays, de se conduire comme de loyaux sujets de Sa Majesté la Reine Victoria, pourquoi vient on les accuser de chercher à susciter une guerre de race de religion ?

Le public bien pensant, catholique ou protestant, n'hésitera pas à répondre que ce ne sont pas les catholiques qu'il faut rendre responsables de l'agitation actuelle.

Bryson Graham & Co SPECIALEMENT POUR LES DAMES,

Nous faisons un effort spécial pour nous assurer les corsets de la meilleure coupe et les plus durables qui soient sur le marché.

Robes de Nuit Robes de nuit en flanelle shaker. Robes de nuit en flanelle shaker de couleurs pour 75c.

BRYSON, GRAHAM & CO.

Sparks et O'Conner, Ottawa

P. I. BAZIN BANQUIER

Agent d'Assurance et Courtier Général occupe spécialement de règlements d'affaires de Faillites

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers, pour effectuer les paiements.

DEMENAGEMENT

Mlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle a transporté son stock de modes pour chapeaux de dames et demoiselles du magasin de M. D. A. Décosse, au No 62, rue Principale, block Monk.

LE SPECTATEUR

Journal bi-hebdomadaire.
Publié par la Société de Publications
Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT
Ottawa: Un an \$2.00
Six mois \$1.00
Montréal: Un an \$2.00
Six mois \$1.00

ANNONCES—Mesure Nompereil
Première insertion: 10cts. la ligne
Insertions subséquentes: 5cts. la ligne
Une fois la semaine: 2cts. la ligne

N. PAGÉ,
Administrateur.
BUREAUX et ATELIERS,
No 154 RUE PRINCIPALE,
HULL QUEBEC.
MARDI 2 FEVRIER 189

La Voix d'un Libéral.

Le Ralliement, journal libéral, mérite une bonne note pour la sincérité de ses convictions et le courage de ses opinions.

Voici ce qu'il disait l'autre jour, sur le compromis Laurier-Greenway:
" Il nous est impossible de battre la grosse caisse et de faire brûler l'encens de la louange béate devant ce document qu'un cœur bien nourri de "rouges" de tribunes, de clubs et de gazettes acclame comme la grande charte des libertés catholiques et françaises de l'Ouest."

Le même journal parle en ces termes des promesses faites par les libéraux durant les élections:

" On parle beaucoup des promesses que le parti libéral fit aux catholiques du Manitoba avant les élections du 23 juin. Il est inadmissible qu'un grand nombre de candidats libéraux, dans la province de Québec, sincèrement désireux de rendre justice à la minorité et, aussi de gagner leurs éperons, promit tout ce qu'on leur demanda et me un peu plus. Ils étaient soutenus par cette voie par plusieurs journaux qui ne manquaient jamais de joindre à dénonciation des dupes ministérielles l'assurance que le parti libéral adrait à la minorité au moins tout qu'elle possédait avant 1890.

Le malheur c'est qu'il est peu de témoins qui reconnaissent aujourd'hui cette vérité.

Les Attaques de la "PATRIE"

La Presse défend l'honorable M. Flynn contre les attaques de la Patrie termine son article comme suit:

" On dirait vraiment que vous pelez le peuple pour un lot d'imbéciles avant guber toutes les inepties que us lui débitez, à défaut d'arguments sains et de bonnes raisons!

Le peuple sait mieux lire que vous pensez, et la session dernière que Flynn vient de clore comme premier ministre, a fait comprendre aux populations que les destinées de la province dépendent en bonnes mains.

Mais ce que le peuple sent surtout, c'est que les injures dont vous couvrez l'homme honorable au milieu de sa douleur et de son deuil, retourneront contre vous et lui feront profit. Ce que le peuple sait et dit tout haut, c'est que vous devez avoir tort, puisque vous voyez que la boue et l'insulte, à jeter sur vos adversaires, vous devriez savoir que ce vieux jeu est passé de mode et que ces gros sous sont usés et ne passent plus."

Département de l'Intérieur

Le rapport de ce département à Ottawa, pour 1896 montre, pour l'immigration, une certaine diminution, si l'on compare les chiffres avec ceux de 1895.

Il y a aussi diminution dans le revenu de la vente des terres, cette dernière source de revenu donnait en 1896, \$166,256 tandis qu'elle rapportait en 1895, \$198,617.

Il y a également diminution sur les bois, \$61,923 en 1896, contre \$74,079 en 1895.

Les "homesteads" et les frais d'inspection n'ont rapporté que \$20,438 en 1896 contre \$29,664. Il y a eu cependant une augmentation dans le total des ventes de toutes les terres, \$46,373 l'an dernier contre \$37,293 l'année précédente.

Les dépenses l'an dernier, pour le compte des terres du gouvernement ont été de \$119,184 imputables au revenu et de \$82,184 imputables au compte capital.

QUELS SONT LES SIENS

Il a trahi sa pensée

En réponse à une députation d'ouvriers d'Ottawa qui lui demandait d'empêcher toute immigration étrangère jusqu'à ce que ceux qui n'ont pas d'ouvrage au Canada aient trouvé à se placer pour gagner leur vie, M. Laurier a répondu qu'il ne pouvait pas accepter cette manière de voir.

Au contraire, a-t-il ajouté, je désire encourager " une immigration de cultivateurs intelligents et industrieux venant de la Grande Bretagne, de la Norvège et de l'Allemagne "

Telles sont les vues de notre premier ministre canadien français sur le mode à adopter pour peupler notre pays d'avantage.

Nous savions que cet homme n'avait de sa race que le nom et juste ce qu'il faut pour parvenir à ses fins politiques il parle français dans Québec avec l'accent anglais, à la chambre des communes on dirait qu'il a honte de la langue qu'il a apprise sur les genoux de sa mère, car il ne la parle jamais.

Bien plus, lorsqu'il s'agit de prendre position sur une question où les droits des nôtres sont en jeu, on le trouve du mauvais côté.

Aujourd'hui il nous annonce qu'il va faire venir en ce pays du monde de partout — même de l'Allemagne l'ennemie invétérée de la France — excepté des endroits où on parle le français.

En tout cela, notre grand premier ministre—celui qu'on a tout vanté pour le faire arriver au pouvoir—songe-t-il aux canadiens des Etats Unis qu'il disait avoir été chassés par la politique conservatrice et qu'il devait, lui, ramener au pays s'il montait au pouvoir.

Combien en a-t-il rapatrié!

Il ne songe seulement pas à prononcer leurs noms lorsqu'il parle de projet pour peupler le pays!

Il est écrit que "cet homme ne manquera à toutes ses promesses et les violera toutes avec une désinvolture sans pareille."

Et les Français, les Belges, tout cela ce n'est pas assez bon pour cet anglicisé qui est monté au pouvoir grâce au vote de la Province de Québec et qui se range toujours contre elle maintenant.

Il y a cependant une explication à tout cela.

M. Laurier a cru—il a les idées tellement étroites—qu'en donnant toute la journée de classe à M. Greenway et en obtenant seulement une demi-heure pour ses compatriotes, il se faisait pour une grosse concession.

Tom Greenway lui a fait croire qu'il lui donnait mer et monde et, pendant qu'il le persuadait de cela, lui faisait voir qu'il lui faudrait—puisque'il concédait autant—obtenir à son tour certains avantages pour sa Province.

C'est un fait public que Greenway a fait ses conditions et qu'il lui faut—en retour des écoles séparées qu'il n'a pas rendues!—de l'immigration en masse.

Et quel genre d'immigration? Naturellement maître Greenway déteste tout ce qui a un nom français et tout ce qui touche au catholicisme et il a exigé une classe d'immigrants suivant son cœur de buffalo.

Voilà pourquoi le Grand Laurier ne parle plus de rapatrier nos compatriotes.

Voilà pourquoi il nous annonce que nous aurons une immigration venant seulement de l'Angleterre, de la Norvège et de l'Allemagne.

Dehors les Canadiens!

Le bill qui vient d'être voté à Washington par 131 voix contre 118 vise, ceci est incontestable, les Canadiens et les Juifs russes.

Voici une analyse des clauses du bill qui intéressent particulièrement le Canada:

Section 4.—Il est illégal pour tout étranger qui n'aura pas de bonne foi fait les déclarations nécessaires devant la cour de devenir citoyen des Etats Unis ou même de venir régulièrement ou habituellement aux Etats Unis, par terre ou par eau, dans le but de s'engager à salaire et de retourner de temps en temps dans son pays.

Cette clause, comme on peut le voir, vise les résidents de Windsor, de Prescott et autres villes frontalières dans lesquelles habitent un grand nombre d'ouvriers canadiens qui, chaque matin, passent aux Etats Unis pour y gagner leur journée.

La section 5 vise les corporations, les industriels, les compagnies américaines et les avertis qu'il est également illégal d'employer les individus qui viennent sur le territoire américain en violation de la section 4.

La section 6 établit que toute infraction aux sections 4 et 5 de la dite loi sera passible d'une amende n'excédant pas \$500 ou d'un emprisonnement d'une durée d'un an au plus, ou des deux peines à la fois, à la discrétion de la cour.

Voilà ce que les Canadiens ne doivent pas oublier dans cette loi vraiment draconienne.

La section 2 a été faite surtout dans le but d'empêcher l'immigration des Juifs russes et elle pourvoit à ce que chaque immigré, à son entrée sur le territoire américain, fasse preuve qu'il sait lire et écrire.

TROP MINCE

L'incommensurable Tarte écrit quelques lignes dans son Cultivateur pour dire que " que les différents politico religieux qui inquiètent en ce moment beaucoup de consciences auront une fin." La Palisse n'aurait pas mieux dit.

L'injustice aura une fin; oui, M. Tarte, et une misérable fin. Le droit triomphera, les traités seront confondus et après la tempête causée par la tyrannie libérale renaîtront le calme et la paix.

Le comédien Tarte pose aujourd'hui au persécuté; il se compare à Cartier (excusez un peu) et il se drapé dans sa dignité.

Le moment est mal choisi, vraiment pour se couvrir si légèrement.

Le Premier Ralliement

La grande démonstration plénière du février au monument National

L'hon. M. Flynn prononcera son discours programme

Les différentes organisations conservatrices de Montréal sont activement à l'œuvre à l'heure présente et il existe parmi tous les membres du parti une entente et un enthousiasme qui font bien augurer de la prochaine campagne électorale.

Il y a eu le 25, réunion de l'exécutif du club libéral conservateur, aux quartiers généraux de ce club, No. 132 rue St Jacques, dans le but d'organiser la grande démonstration plénière qui doit couronner la tournée de l'honorable M. Flynn, dans les différents clubs de cette ville.

L'hon. M. Jos. Royal occupait la présidence. Etaient présents MM. J. F. Quinn, C. R. F. S. McLennan, A. Raza, J. A. Boyd, F. D. Monk, M. P., J. H. Jacobs, Charles Raynes, Campbell Lane, A. J. Whimby, L. G. Cressé, James Crankshaw, M. Charles Foley, S. H. Ewing et David Sinclair.

Il a été décidé que la démonstration aura lieu au Monument National, jeudi soir, 4 février. Le comité d'organisation a été ensuite constitué comme suit: Hon. Jos. Royal, président; J. A. Boyd, secrétaire honoraire; A. Raza, J. F. Quinn, C. R. M. P., et L. G. Cressé.

Cette démonstration sera sous les auspices du club libéral conservateur, avec le concours de tous les clubs frères de la ville et du district de Montréal. Ce sera le premier grand ralliement des phalanges conservatrices, avant l'engagement de la campagne. Le discours que prononcera l'hon. M. Flynn en cette circonstance sera l'énoncé complet et détaillé de la politique du gouvernement provincial. Tous les ministres de Québec et les principaux orateurs du parti adresseront la parole après le premier ministre.

Funérailles de Mlle Flynn

Québec, 30.—Les funérailles de Mlle Flynn, fille du Premier Ministre de la province, ont eu lieu hier matin, à 9. 30 hrs. à la basilique. Un immense cortège de parents et d'amis accompagnait la dépouille mortelle.

Le deuil était conduit par l'honorable Premier Ministre, ses deux fils, M. Augustin Côté, MM. A. Poisson et J. U. Côté.

Dans le cortège, on remarquait: Son Honneur le Lt. gouverneur, accompagné de son aide de camp, le major Sheppard, sir Hector Langevin, sir James Lemoine, l'hon. juge Routhier, l'hon. juge Blanchet, l'hon. juge Pelletier, l'hon. juge Chauveau, l'hon. L. P. Pelletier, l'hon. T. Chapais, l'hon. V. W. Larue, l'hon. T. C. Casgrain, MM. Châteauevert, M. P. P., Carbray, M. P. P., Petit, M. P. P., Bouffard, M. P. P., Déchêne, M. P. P., F. Lemieux, M. P. P., J. A. Charlebois, N. P., Gauvreau, N. P., Stafford, S. N. Parent, H. J., B. Choumard, L. J. Demers, Léger Brousseau, A. G. Belleau, S. Lesage, Ernest Gagnon, P. Beaubien, Honoré Chassé, les employés du gouvernement provincial, les élèves pensionnaires de l'école Normale et une foule d'autres dont les noms nous échappent.

La Basilique était toute tendue de deuil.

La levée du corps a été faite par le Rév. M. Roussel.

Le Rév. M. Faguy, curé de la Basilique officiait au service, assisté des abbés Paradis et Gignac.

La partie musicale a été exécutée par l'Union Musicale.

Après l'élévation, Mlle Alice Gagnon a chanté "Quand vous contempleriez" Au chœur on remarquait Mgr Marois, V. G. Mgr Paquet, Mgr Tétu, les abbés Lindsay, chapelain des Ursulines, Mathieu, directeur du Séminaire, Camille Roy, E. Paradis, Defoy et Oleary.

L'abbé Lindsay présidait au libéra. Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est reformé pour accompagner le cercueil jusqu'au cimetière Belmont, où à eu lieu l'inhumation. Le cortège se composait de 100 voitures au moins et Son Honneur le Lt. Gouverneur accompagné de son aide de camp, le major Sheppard, en faisait partie.

M. Joseph E. Roy a été élu maire de Lévis.

On fait de nouveau circuler une nouvelle pétition en cette ville pour faire grâce à Hooper.

Pour 1896, le nombre des faillites au Canada, suivant l'agence Bradstreet s'élève à 2,204.

En 1895, le nombre des faillites enregistrées a été de 1,916, en 1894, de 1,864, en 1893, de 1,773.

Le nombre des faillites augmente au Canada, augmente chaque semaine. A quand la réforme du tarif? Il est encore étonnant que le commerce canadien ait pu résister aussi longtemps sans plus de désastres, à la période d'incertitude et de tâtonnements que les libéraux nous ont imposé.

IL EST POPULAIRE

Dans un cas de rhume grave, le BAUME RHUMAL sera toujours employé avec succès. Il est sans rival dans le traitement de toutes les affections de la gorge et des poumons. Populaire, grâce à ses innombrables cures; il est également par son prix exceptionnel de 25 cents pour un flacon de 16 doses.

30 ANS OU LA VIE D'UN JOUEUR, à la salle du Grand Opéra, jeudi 18 février. Réservez vos sièges immédiatement.

Pourquoi a-t-il tué son Frère?

" Non, non, vous dis-je il est inutile de me questionner. Je ne sais vraiment pas comment j'ai pu faire pour tuer mon frère. Nous avions toujours été d'excellents amis. Tout ce que je puis vous dire c'est que c'était la première fois que nous nous querellions sérieusement. Ce jour là, ni lui ni moi, nous n'étions de bonne humeur, mais cela ne veut rien dire. Malheureusement, il se mit à me réclamer une petite somme que je lui devais. Assurément j'aurais pu la lui rendre mais je savais qu'il n'en avait pas besoin. Au lieu de faire droit à sa demande je m'emportai et lui dit que je ne la lui rendrais pas. Là-dessus il me reprocha amèrement ma conduite et me parla encore sur le même ton d'autres faits de longue date mais tous de peu d'importance. Enfin, pris de rage, je sentis comme si un flot de sang me montait à la tête. Je ne vis plus rien, et lorsque je revins à moi je vis avec horreur mon pauvre frère étendu mort à mes pieds et j'étais entre les mains de la police pour l'avoir assassiné! Comment cela s'est-il fait? Dieu seul le sait. Pour moi, il me semble que tout cela est un affreux cauchemar. Sûrement une chose si horrible ne peut être vraie! "

Voilà le langage que me tint tout dernièrement un jeune déteu, un jour que je visitais une prison en qualité d'inspecteur. Voyons donc si nous pouvons en tirer une leçon. Oui sans doute, une grande leçon, aussi vieille et en même temps aussi nouvelle que la nature humaine. Du reste l'exemple suivant vient à l'appui de mon assertion:—

" Au commencement du printemps de 1891, nous écrivîmes une dame, je devins je ne sais trop comment, très faible et très languissant. Mon énergie naturelle m'avait abandonnée. Le moindre effort me fatiguait et m'épuisait. Je n'avais plus d'appétit et dès que j'avais mangé la moindre chose je ressentais des douleurs par tout le corps et spécialement à la poitrine et à l'estomac. J'étais sans forces, triste et abattu. Rien ne m'intéressait plus et le moindre contrariété m'irritait et me mettait hors de moi-même. Je dormais peu et lorsque je me levais le matin je me sentais aussi fatiguée que si je ne m'étais pas couchée, tellement j'étais fatiguée et souffrante.

" Que de remèdes j'ai pris et pourtant aucun d'eux n'a réussi à atteindre le mal. Mon état resta le même jusqu'au mois de mai 1891, lorsque j'eus une attaque de rhumatisme. Cela commença par les muscles et la douleur que j'éprouvais m'empêchait de me courber et de tenir droit. Peu à peu le rhumatisme se répandit par tout le corps. Mes genoux enflèrent au point de me rendre incapable de faire un pas. Dieux! comme je souffrais nuit et jour. Il me fut bientôt impossible de m'habiller et de me déshabiller seule et j'avais aussi besoin que l'on m'aiderait à monter à ma chambre ou à en descendre. On était obligé de me coucher sur un canapé sur lequel je passais presque tout mon temps. En quelques semaines j'étais devenue estropiée, pour ainsi dire. Les os me faisaient tellement souffrir que j'étais continuellement à la torture. Cela dura deux longues années. Inutile de dire que pendant tout ce temps là j'eus les soins d'excellent médecins; mais tous leurs remèdes et onguents restèrent inefficaces.

" Un de mes médecins me conseilla un changement d'air; je me rendis donc à Leverstone, dans le Hampshire, où je passai un mois. Je revins chez moi aussi souffrante qu'apparavant. Mon mari et tous nos amis croyaient que je ne guérirais jamais. Cependant il se trouva que je suis guérie et voici comment: En juillet 1893 quelqu'un m'envoya un petit livre qui parlait d'un remède appelé le Sirop curatif de la Mère Seigel et des cures merveilleuses qu'il opérât chaque jour, y compris des cas de rhumatisme comme le mien. Ma lecture me mit du baume au cœur. Je me procurai un flacon de ce Sirop, et bientôt j'éprouvai un grand soulagement. Je persévérâi dans mon nouveau traitement et peu à peu la faiblesse et les douleurs disparurent. Je suis maintenant aussi forte et bien portante qu'il est possible de l'être. Je vous autorise volontiers à publier ma lettre. (Signé) Mrs Elizabeth Moon, à Rotherfield, Sussex (Angleterre.) 30 juillet 1895."

Nous conseillons fortement à nos lecteurs de se procurer un des petits livres dont parle Mrs Moon; en lisant ils apprendront pourquoi et comment le Sirop curatif de la Mère Seigel guérit le rhumatisme. Ces petits livres se trouvent chez tous les pharmaciens et ils sont distribués gratis. Quant à la raison pour laquelle le jeune déteu a tué son frère, il me serait quelque peu difficile de la donner qu'il me suffise de dire que le mal possède des mystères insondables.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de WILFRID FORTIER, Buckingham, Failli

Les sous-signés vendront à l'encan public chez Marcotte Frères, No. 69 rue St Jacques, Montréal, MERCREDI le 3 JANVIER, 1897 à 11.30 heures A. M.

L'actif mobilier suivant consistant en un fond de commerce comme suit: Epicerie, liqueurs, cigares etc. \$753.66 Roulant—mobilier du magasin 75.00 \$828.66

Dettes de livres, billets recevables, jugements d'après liste \$1054.26

Pour autres informations s'adresser à LAMARCHE & BENOIT Curateurs 1709, rue Notre Dame, Montréal MARCOTTES FRERES Encanteurs.

Succession de feu Délima Dubien

AVIS est donné que Joseph Turcot, tuteur à Aldric Turcot, son fils mineur né de son mariage avec Lucie Turcot, a été, par ordonnance judiciaire, dûment autorisé à accepter pour le dit mineur, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Dame Délima Dubien, veuve en premières noces de François Turcot et mariée en secondes noces à Honoré Bertrand qui lui survit.

En conséquence, toutes personnes, créancières ou débitrices de la dite succession, devront à l'avenir régler avec le dit Joseph Turcot, de l'Ange Gardien, cultivateur.

T. J. O. GRONDIN, Député Protonotaire, Cour Supérieure. Hull 29 Janvier 1897.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'il sera fait application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par la compagnie Electrique de Hull pour la confirmation d'un acte d'accord (agreement) fait entre la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie Electrique de Hull, en date du 16ème jour de mars 1896, par lequel la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique a prétendu louer à la compagnie Electrique de Hull cette partie de chemin connu comme Branche d'Aylmer du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour un terme de trente ans, d'après des clauses et conditions mentionnées au dit marché (agreement) et aussi pour obtenir l'autorisation de faire avec la dite compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique toute acte d'acquisition de la dite Branche d'Aylmer et que tout actes à cette fin par la dite compagnie Electrique de Hull soient déclarés être des actes pour l'avantage général du Canada, aussi, pour obtenir le droit de construire, d'étendre, établir, ouvrir et maintenir son chemin sur et au près du pont Union et dans les environs, sous les travaux Publics, les ponts et les rues à proximité d'icelui dans et à travers la cité d'Ottawa aux stations de la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Chemin de fer Canada Atlantique et celle de la Compagnie du Chemin de fer Parry Sound aussi et avec pouvoir de passer dans et à travers les rues de la dite cité d'Ottawa pour arriver aux endroits ci dessus mentionnées, le long et à travers les lignes du Chemin de fer de la Compagnie Electrique d'Ottawa qui se trouvent entre le pont Union et le terminus de la Compagnie Electrique de Hull, et sur les dits ponts, travaux publics et rues, vu sur aucun d'iceux, d'après les termes et conditions à elle prescrites par le Gouverneur en conseil, aussi avec pouvoir d'exproprier les terrains nécessaires à la dite compagnie, et pour toutes autres fins en général.

Daté à Hull, ce 14ème jour de janvier, 1897.

HENRY AYLEN, Procureur des Réquérants.

FORTIN ET GRAVELLE

MANUFACTURIERS DE

JHAUX Hull Qué.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par maille et par téléphone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin, J. E. Gravelle

Wanted—Ar... protect your... Washington, D. C. ...

POUR CENT DE REDUCTION D'ici au 10 Janvier 1897

MONTRES, BIJOUTERIES, ARGENTERIES.

Une belle montre en argent pour \$4. Une magnifique montre en or solide seulement \$22.

C'est la vente la meilleure marché qui ne se soit jamais faite à Hull et à Ottawa.

A. Couture

Horloger et Bijoutier RUE PRINCIPALE, HULL

Chronique - Judiciaire

M. le juge Malhiot a donné gain de cause à M. H. A. Goyette, avocat, contre son client Charrette de la Pointe à Gatineau, qu'il poursuivait pour \$252, montant d'un mémoire de frais.

Le pétitionnaire Robt McFarlane dans la cause en invalidation de l'élection de M. Poupore ayant cru mieux faire en ne maintenant pas ses accusations, a permis à son avocat de retirer la plainte.

La corporation de la ville de Buckingham avait poursuivi Duchesne pour avoir vendu de la viande dans les limites de la cité contrairement à l'un de ses règlements.

Les juges de paix condamneront Duchesne à une amende de \$500 et aux frais. Duchesne n'avait pas comparu et ne s'était aucunement occupé des procédures de la corporation.

Un matin, cependant, il fut officiellement informé qu'il fallait payer, ce qui par lui plait médiocrement. M. Talbot, avocat, fut chargé de porter remède au mal dont se plaignait Duchesne et un bref de prohibition fut signifié à la ville de Buckingham et aux juges de paix pour mettre à néant la sentence des juges de paix.

Un autre canadien français a été congédié pour toujours parce qu'il a frappé un char sans en faire ressentir le moindre choc aux passagers.

De cette collision qu'en est le résultat? On a fait un semblant d'enquête et les deux anglais en charge du train, sont restés dans leurs positions.

Pendant que nous sommes sur le chapitre du chemin de fer électrique de Hull, nous nous demandons en vertu de quel principe la compagnie a-t-elle pris sur elle d'abandonner le parcours de la rue Principale? Les femmes, les enfants, les vieillards sont obligés de faire plus d'un demi mille, dans la neige à mi-jambe, pour aller prendre les chars au bout de la ville, tout cela pour ménager les millions de Messieurs les actionnaires qui s'étaient engagés à éclairer et à débayer au moins la rue la plus importante et la plus fréquentée de Hull, en compensation des privilèges exclusifs de 35 ans que leur octroie une charte honteuse et ridicule, illégalement obtenue par le plus hardi coup de main qui se soit jamais pratiqué au milieu d'une population civilisée! Et personne ne dit mot, personne ne proteste. Il nous semble pourtant que les autorités auraient quelque chose à dire et à faire là dedans. Elles ont déjà été mises sur leur garde par un protêt que leur a fait servir M. l'avocat Cloutier et que nous avons publié dans le temps. Ce protêt existe toujours et nous croyons que si la compagnie continue à se moquer du public, ses privilèges exclusifs pourraient bien être contestés devant les tribunaux.

Jugement a été rendu hier, par l'hon. juge Gill donnant gain de cause à Duchesne sur le mérite des questions de droit soulevées par les avocats des parties.

AMELIORATIONS

Nous avons eu hier l'avantage de visiter la glacière modèle que fait construire notre concitoyen, M. Zéphirin Simard, sur la rue Inkerman. C'est un immense bâtiment fait à toute épreuve qui couvre toute la longueur d'un lot. Cette glacière, construite d'après les plans les plus modernes, est flanquée de réfrigérateurs gradués par lesquels devront passer les viandes afin qu'elles ne se congèlent que par degrés. Ainsi congelées elles pourront se préserver pendant plus de neuf mois en conservant toutes les qualités d'une viande fraîche.

C'est une amélioration pour Hull et nous félicitons M. Simard de son esprit d'entreprise, tout en lui souhaitant succès et une large clientèle.

La Cie Electrique de Hull

La correspondance suivante a été publiée dans le Free Press du 28 courant:

HE WAS THERE.

Editor Free Press,— As Mr Spencer has seen fit to deny "most emphatically" the fact of a collision having occurred on the Hull Electric railroad on the morning of Jan. 26th. all I have to say is, that I was a passenger on the car which was delayed one hour and twenty-five minutes, through the accident; that this was the reason given for the delay by the employes of the road.

PASSENGER. Aylmer, Que., Jan. 28th 1897.

(TRADUCTION) IL ÉTAIT LÀ.

A l'Éditeur du Free Press,—

Comme M. Spencer a jugé à propos de nier "de la manière la plus emphatique," qu'une collision ait eu lieu sur la voie électrique de Hull le matin du 26 janvier, tout ce que j'ai à dire est que j'étais passager sur le char qui fut retardé pendant une heure et vingt-cinq minutes à cause de l'accident; c'est la raison qu'ont donné de ce retard, les employés du chemin.

PASSAGER. Aylmer Qué., Janv. 28, 1892.

Nous sommes de plus en mesure d'affirmer que si M. Spencer avait au service de la compagnie un personnel plus expérimenté, les accidents sur chemin de fer seraient moins fréquents. Mais non, soit par favoritisme ou pour autres causes, on s'entoure de novices sans expérience au risque de faire casser le cou des passagers. Il est à notre connaissance que l'on a refusé les services de vieux serveurs dont la compétence était parfaitement reconnue pour leur substituer de jeunes employés dont les connaissances laissent plus qu'à désirer, et cela pour des raisons purement personnelles. Qu'on ne se mette pas dans l'esprit que la responsabilité des employés de chemins de fer soit chose sans importance: elle est immense cette responsabilité quand l'on pense qu'à tous les instants la vie de centaines de personnes dépend de leur sang froid, de leur compétence, de leur habileté. Certe fois, nous n'avons à enregistrer aucune perte de vie; autant en aurait été, si les chars eussent été remplis de passagers.

De cette collision qu'en est le résultat? On a fait un semblant d'enquête et les deux anglais en charge du train, sont restés dans leurs positions. Un pauvre Canadien français oublie sa boîte pendant quelques instants dans un char, on lui enlève sa tunique et on le suspend de ses fonctions pour jusqu'au printemps prochain.

Un autre canadien français a été congédié pour toujours parce qu'il a frappé un char sans en faire ressentir le moindre choc aux passagers.

Pendant que nous sommes sur le chapitre du chemin de fer électrique de Hull, nous nous demandons en vertu de quel principe la compagnie a-t-elle pris sur elle d'abandonner le parcours de la rue Principale? Les femmes, les enfants, les vieillards sont obligés de faire plus d'un demi mille, dans la neige à mi-jambe, pour aller prendre les chars au bout de la ville, tout cela pour ménager les millions de Messieurs les actionnaires qui s'étaient engagés à éclairer et à débayer au moins la rue la plus importante et la plus fréquentée de Hull, en compensation des privilèges exclusifs de 35 ans que leur octroie une charte honteuse et ridicule, illégalement obtenue par le plus hardi coup de main qui se soit jamais pratiqué au milieu d'une population civilisée! Et personne ne dit mot, personne ne proteste. Il nous semble pourtant que les autorités auraient quelque chose à dire et à faire là dedans. Elles ont déjà été mises sur leur garde par un protêt que leur a fait servir M. l'avocat Cloutier et que nous avons publié dans le temps. Ce protêt existe toujours et nous croyons que si la compagnie continue à se moquer du public, ses privilèges exclusifs pourraient bien être contestés devant les tribunaux.

Nous adresserons une copie de ce livret à toute personne qui nous fera parvenir un timbre d'un centin pour frais de port.

30 ANS OU LA VIE D'UN JOUEUR, à la salle du Grand Opéra, jeudi 18 février.

Reservez vos sièges immédiatement.

CORRESPONDANCE

Le SPECTATEUR ne prend pas la responsabilité des opinions émises par ses correspondants.

Monsieur le Rédacteur,

A la session dernière le gouvernement de Québec par la bouche d'un de ses ministres a déclaré à la Chambre sur une interpellation que les Protocoles de Hull étaient appointés par ordre en conseil. Alors pourquoi tant tarder à les gazetter? Serait-ce parce que des influences agissent pour nuire au seul canadien français de Hull désigné pour occuper une charge importante? Nous croyons nos ministres au dessus de ces mesquines considérations. Personne n'a récriminé lorsque M. Wright fut nommé shérif. Cependant la fonction de shérif implique de hautes connaissances légales et une pratique consommée du rouage judiciaire et sans rien dire contre M. Wright, il n'avait certainement pas ces connaissances ni cette pratique, pendant que M. Leduc a passé son brevet d'admission à l'étude du droit et qu'il a été greffier à la cour de circuit pendant longtemps. Il nous semble qu'il ne serait qu'juste de compléter cette nomination importante et en agir avec M. Leduc au moins comme on a agi avec M. Wright.

JUSTICE. Hull, 1er février 1897.

La Compagnie Electrique d'Ottawa

EN GARDE

Depuis quelque temps l'on cherche par tout espèce de petits moyens à induire les clients de la Cie électrique d'Ottawa, qui se comptent par centaines à Hull et dans les environs à abandonner le service de ses lumières pour prendre celui de la Cie Electrique de Hull.

La réduction des prix de la Cie d'Ottawa et la grande satisfaction qu'elle a toujours donnée à ses clients sont une preuve qu'elle tient à les conserver. Nous comprenons que la Cie de Hull veut s'emparer de la majorité des clients de la Cie d'Ottawa, par la décourager cette dernière, s'emparer du monopole, puis ensuite charger les prix qu'elle voudra. Il est très facile de voir dans son jeu et nous prions nos lecteurs de se tenir sur leur garde.

PRESENTATION À M. L'ECHEVIN GAREAU

Jeudi dernier, une soixantaine de citoyens marquant de la capitale se rendirent à la résidence de M. l'échevin J. D. Gareau et lui présentèrent à l'occasion du quarante huitième anniversaire de sa naissance une jolie adresse ainsi qu'un magnifique capot en fourrures.

M. Gareau répondit en termes bien appropriés à l'adresse lue par M. A. Trepanier, après quoi les nombreux amis furent invités à prendre part à divers amusements. Les rafraichissements de toutes sortes étaient en abondance et tout le monde en profita.

M. Gareau était puissamment secondé par sa digne épouse et ses demoiselles qui s'étaient bien faites les choses.

Parmi les personnes présentes l'on remarquait, l'ex maire Durocher, les échevins Gauthier, Rogers, Payment, Stewart, Grant, St Jean, l'ingénieur de la cité E. Perault, R. Chevrier, N. Pagé, M. Barrette, J. Morin, T. Gagnon, A. Gagnon, E. E. Lemieux, A. Trépanier, O. Leclerc, J. Patry, M. Dazé, E. Potvin et autres.

Des discours ont été prononcés par les échevins présents.

En somme, la soirée a été des plus agréables et nous félicitons les organisateurs d'avoir si bien réussi.

La démonstration faite à M. l'échevin Gareau est une preuve qu'il jouit d'une grande popularité et de l'estime général de ses concitoyens.

A la Salle du GRAND OPERA

Jeudi, 18 février 1897

Trente Ans ou La vie d'un Joueur.

Grand mélodrame en trois actes sera représenté à la salle du Grand Opéra, à Ottawa, jeudi 18 février.

Trente personnages, dames et messieurs figureront sur la scène.

Cette pièce a été jouée pendant 200 soirs à Paris.

Reservez vos sièges immédiatement chez M. N. Pagé.

AVIS IMPORTANT

La maison Dr Ed. Morin & Cie vient de faire paraître un nouveau recueil de médecines et de recettes à l'usage des familles. Ce recueil contient plus de 30 recettes culinaires ou autres toutes fort utiles pour les ménagères ou meres de familles.

Notes de Hull

M. J. B. Laflamme est reparti pour Morrisburg.

M. Devlin, avocat, a ouvert un bureau d'affaires sur la rue Principale.

M. J. B. Dorion, photographe d'Ottawa, est retenu chez lui par la grippe.

Dorénavant les séances de la cour du Recorder commenceront à neuf hrs tous les jours.

M. Napoléon Bruyère, autrefois de Hull et depuis huit ans domicilié à Lawrence Mass., est en visite ici avec sa femme.

On annonce le prochain mariage de M. Wilfrid Déziel, bien connu en cette ville, avec Mlle Laberge de Montréal.

La mascarade, sous les auspices du club de raquettes E. B. Eddy, samedi soir au patinoir Central, a obtenu un grand succès.

Le Free Press d'Ottawa dit qu'il est généralement admis que la convocation des Chambres fédérales est fixée au 11 mars prochain.

Les créanciers de Philippe Gauthier, hôtelier insolvable de Papineauville, se sont assemblés hier après midi pour nommer un curateur et inspecteur.

Les pertes subies par le feu à la Pointe à Gatineau sont plus grandes qu'on ne l'avait cru tout d'abord. On dit que le montant s'élèvera maintenant à \$40,000.

Les courses qui devaient avoir lieu samedi, à Aylmer, ont été ajournées à demain après midi. Des primes au montant de \$100 seront données dans deux courses, un free for all et une course nommée.

Lundi prochain le 8 février, les propriétaires de terrain, assemblés à l'hôtel de ville à 10 hrs de l'avant midi, procéderont à l'élection d'un commissaire d'école, en remplacement du Rév. P. Dozois.

M. Pharaud a vendu son magasin à son gérant, M. Maxime Lavigne, qui est entré en affaires depuis quelques jours, en son propre nom. M. Lavigne, bien connu par sa longue expérience dans le commerce, est certain d'avancer du succès qu'il attend.

MM. Viau et Lachance, de Hull, ont obtenu de la compagnie électrique de Hull, le contrat pour la construction d'un immense hôtel, sur le parc de la compagnie à Aylmer. Le rez de chaussée sera en pierre et les étages supérieurs en bois. Les travaux commenceront immédiatement et devront être terminés pour le 15 de juin. Cet édifice sera un des plus beaux ornements d'Aylmer.

M. Domina Beauchamp, typographe de cette ville, est mort samedi matin à neuf heures, à l'âge de 22 ans et six mois.

Les funérailles ont eu lieu hier matin en cette ville, au milieu d'un grand concours de parents et amis.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Art. Bérubé, H. St Louis P. Genest, P. Doucet, E. Trudel, E. Bérubé, J. B. Arbiqne et A. Tessier.

Les amis typographes du défunt ont déposé sur la tombe une magnifique croix de fleurs naturelles.

A PAPINEAUVILLE

Une grande soirée dramatique et musicale a été donnée à Papineauville, dimanche dernier, par les anciennes élèves du Pensionnat de Notre Dame du Sacré Cœur d'Ottawa, sous le patronage du C.D.L.C. de Papineauville. Le programme suivant a été exécuté à la lettre:

Ouverture—Duo, par Mme Kearny et Dlle Longpré.

Déclamation—"L'enfant aux Perles," par Dlle A. Martineau.

Duo—"The Sullan's Grand March" par Mme E. Martineau et Dlle R. A. Châtelain, de Thurso.

Déclamation—"C'est le vent" par Dlle B. Desjardins de Hull.

LA MEUNIERE DU MOULIN JOLI Comédie en deux actes

PERSONNAGES:— Mme Bavolet, meunière Dlle A. Rochon La marquise de Boismouchet Dlle B. Desjardins de Hull.

La Baronne de Chanteloup Dlle R. B. [Gulbranson].

Marceline, jardinière Mme E. Marineau La mère Grivet. Dlle R. A. Châtelain Franchette } servantes } Dlle A. Marineau, Victoire du "A. Légaré, Mélie } moulin " L. Longpré.

ENTR'ACTES

Déclamation—La mort de Jeanne d'Arc, par Dlle R. A. Châtelain Briochelette la pâtissière (chanson avec

La Vigueur des Cheveux d'AYER



Il y a un peu plus de deux ans, mes cheveux commencent à tomber. Après avoir employé une bouteille de la Vigueur des cheveux d'Ayer et j'en suis content. Il y a un peu plus de deux ans, mes cheveux commencent à tomber. Après avoir employé une bouteille de la Vigueur des cheveux d'Ayer et j'en suis content.

Mrs. H. F. Fenwick, Digby, N. S.

Croissance des Cheveux

Il y a huit ans, j'ai eu la variole et ai perdu tous mes cheveux qui auparavant étaient très abondants. J'ai essayé une quantité de préparations, mais sans aucun résultat avantageux. C'est alors que j'ai commencé à employer la Vigueur des cheveux d'Ayer et j'en suis content. Il y a un peu plus de deux ans, mes cheveux commencent à pousser rapidement et comme ils étaient avant ma maladie. Mrs. A. Weber, Polyuisia St. New Orleans, La.

La Vigueur DES CHEVEUX d'AYER

Préparée par le Dr. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass., U. S. A. Les Filiales d'Ayer guérissent les Migraines.

parlé) Dlle B. Desjardins Duo—Saynète

LE RAT DANS UN PANIER.

PERSONNAGES:— Mme Bravillon. Dlle A. Lauzières Victoire, sa bonne. R. A. Châtelain

TABLEAU VIVANT.

La soirée a été succès complet. Les amateurs se sont bien acquittés de leur tâche.

AVIS

AVIS est par la présente donnée, que la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la "Hull Lumber Company," (Limited) aura lieu au bureau principal de la dite Compagnie, en la cité de Hull, VEN DREDI, le CINQUIEME jour de FEVRIER prochain, A. D., 1897, à DEUX heures de l'après midi, pour l'élection des officiers et directeurs et la transaction des affaires générales de la Compagnie.

(Signé) CHARLES E. READ, Directeur Gérant.

VIN MORIN

Préparation qui guérit la toux, bronchite, asthme, catarrhe, consommation et faiblesse.

Souffrez vous de pneumonie? Prenez le vin Morin.

Souffrez vous d'inflammation des poudrons? Prenez le vin Morin.

Souffrez vous de pleurésie? Prenez le vin Morin.

Souffrez vous du manque d'appétit? Prenez le vin Morin.

Souffrez vous de mauvaise digestion? Prenez le vin Morin.

Souffrez vous enfin de quelques unes des maladies du poudron ou des voies respiratoires? Prenez encore et prenez toujours le vin Morin, il vous soulagera à l'instant et vous guérira promptement.

En vente partout.

M. Frs Gavard de la rue S. Henri Petite Ferme, Hull, qui est connu comme le plus heureux des fabricants de vins désire annoncer au public de Hull et des environs la vente de ses vins à prix très réduits pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Le vin de 1896 est excellent et ne se vend que 60 cts le gallon.

Le vieux vin de l'an dernier à 90 cts le gallon.

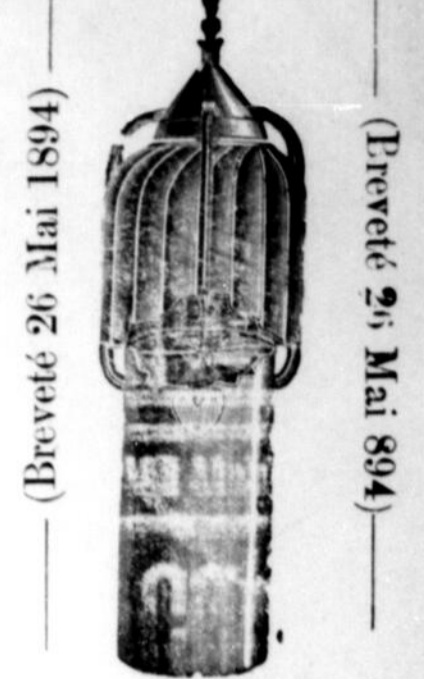
Pris à la cave 60 cts. et 90 cts.

Cette réduction est faite dans le but de faire connaître la qualité de ses vins exquis. Adressez vos commandes à FRs GAVARD, No 16 rue St Henri, Hull.

URGEL ARCHAMBAULT, MÉDECIN CHIRURGIEN Gradué "Cum Laude" de l'Université Laval de Québec. Coin des rues Brewery et Wright, Hull. Ancienne résidence du Dr L. G. Routhier.

Le Ventilateur EOLIEN

(Breveté 26 Mai 1894)



L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des...

Écoles, Bureaux, Cabinets d'aisance, Etc., Etc. Maisons d'Éducation

Il est mis en mouvement, non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la maison. L'air est placé à l'intérieur de ce ventilateur et agit en courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc. Le Ventilateur Eolien est hautement recommandé par les principaux architectes, et en usage dans un nombre considérable d'écoles et de maisons d'éducation.

FAITS EN PLUSIEURS GRANDS

LESSARD & HARRIS

1 PROPRIETAIRES & MANUFACTURIERS. Entrepreneurs Plombiers—Couvreurs et poseurs d'appareils de chauffage

421 1/2 RUE CRAIG, Montréal

Queque endroits où le ventilateur Eolien est en usage

SANGUETU PEUPLE, 4 de BEVER de la PROVIDENCE, 18 de COLLEGE de PHILADELPHIE, 1 de Sœurs de la MISERICORDIE, 1 de D. D. MOKS, 1 de ROND A PATINER Valley, 3 de C. C. VIAU, 9 de R. J. TAYLOR, 1 de PRESBYTÈRE de St. L., 1 de H. V. MEREDITH, 1 de Sœurs de GONG. N. D., 10 de ÉCOLE ST. JOSEPH, 1 de H. LAPORTE, 1 de UNIVERSITÉ LAVAL, 7 de SUCCESSION CHARRIER, 4 de Salle d'exercice militaire Mont 5 de

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATI

A partir du 5 Octobre 1896, les circulaires comme suit:

No 1 Ex—Dr Hull à 5.44 p.m. Arr Gracefield à 8.4

No 2 Ex—Dr Gracefield à 5.50 a. Arr Hull à 8.5

Billets en vente chez J. N. rue Main et à la gare du Pa. Canadien.

P. W. RESSEM Surintendant

AVIS

La Compagnie Electrique d'O

Agence pour Hull, No 101 rue Résidence privée, Ottawa Hou Church, Hull.

ETABLIE A HULL depuis 10 SYSTÈME PERFECTIONNÉ—Les ce des adresses au bureau de Hull bureau principal à Ottawa re notre meilleure attention.

M. DE REPENTIGNY, A. A. I Agent. Surt.

Ottawa, 25 Novembre 1896.

AVIS

AVIS est par la présente donné que l'assemblée générale et annuelle de la Compagnie E. B. Eddy, limitée, (The E. B. Eddy Co., Limited), aura lieu au bureau principal de la dite compagnie, en la cité de Hull, Canada, MEKCREDI, le 3 MARS, 1897, à deux heures et trente minutes de l'après midi, pour l'élection du bureau des directeurs pour l'année courante, et la transaction générale des affaires.

W. H. ROWLEY, Secrétaire Trésorier,

Hull, Canada, 21 janvier, 1897.

